RCS : VANNES Code greffe : 5602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

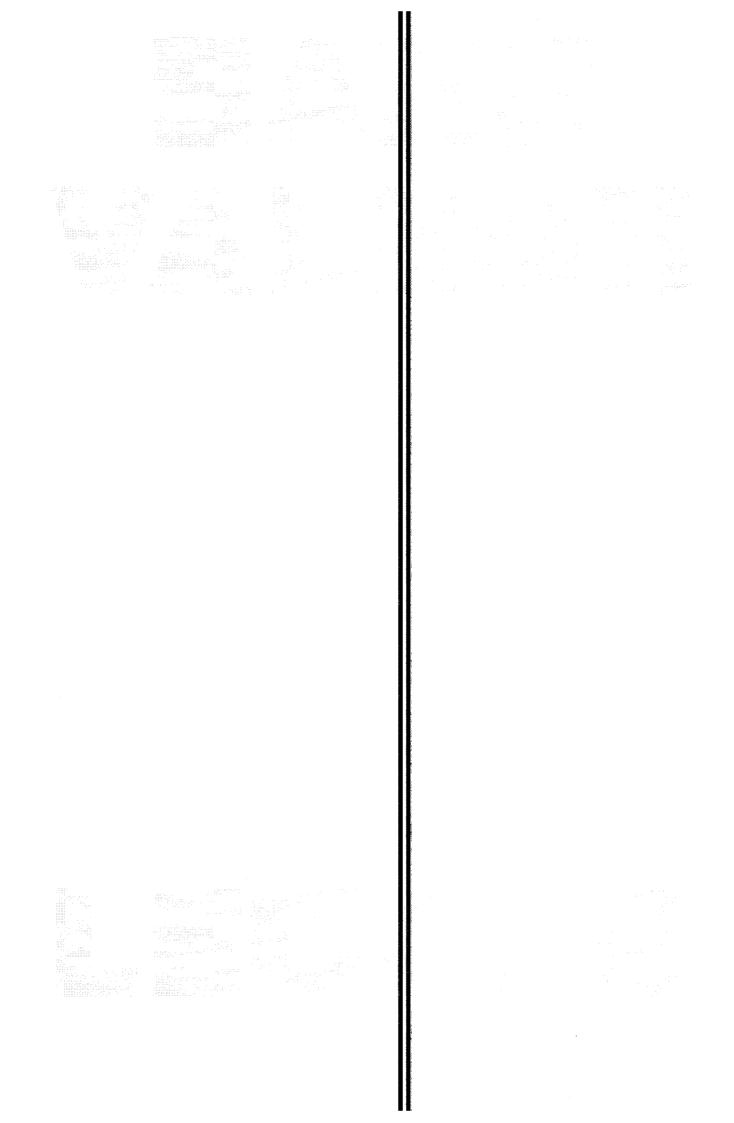
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VANNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00837 Numéro SIREN : 751 667 155 Nom ou dénomination : 1 INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 24/08/2018 sous le numéro de dépôt 7459



1 INVEST

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros Siège social : 12 domaine Mané Moustran 56870 BADEN 751 667 155 RCS VANNES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 23 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, Le 23 mars, A 14 heures, Déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Vannes

Monsieur Roland LOURY,

Demeurant 10 Square Pétrarque 75116 PARIS 16ème Arrondissement,

Associé unique de la société 1 INVEST,

En présence de Monsieur Pierre HOFFMANN, Président non associé de la Société,

Labyras)

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de Monsieur Pierre HOFFMANN de son mandat de Président à compter de ce jour :

- Donne au Président démissionnaire quitus de l'exécution de son mandat jusqu'à la date de cessation de ses fonctions :
- Nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

Monsieur Roland LOURY

Né à LA GUERCHE DE BRETAGNE (35) le 28 juin 1950

De nationalité française

Demeurant 10 square Pétrarque 75116 PARIS 16ème

Monsieur Roland LOURY accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Roland LOURY

